

## Le tutorat d'apprentissage des MS SKema

La mission d'apprentissage s'effectue dans une relation tripartite entre l'apprenti (l'étudiant), l'entreprise, représentée par le maître d'apprentissage (souvent le manager direct) et l'école par le Tuteur.

FORMASUP gère le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'Enseignement Supérieur pour l'ensemble de la région Hauts de France. C'est donc notre partenaire dans cette mission.

FORMASUP met à notre disposition une plate-forme digitale permettant d'effectuer le suivi des apprentis, principalement via le Livret d'Apprentissage, et propose des formations pour les tuteurs.



## Les différentes étapes de la mission de tutorat d'apprentissage

Etape 0

• Définition de la Fiche Mission par l'étudiant

Etape 1

• Signature de la Charte d'Engagement par les trois parties

Etape 2

• Auto-positionnement de l'étudiant sur le référentiel de compétences

Etape 3

• Première visite en entreprise : conditions d'accueil, mission, situation du jeune, échange sur auto-évaluation

Etape 4

• Rencontre intermédiaire : point étape mission, activité, évolution du jeune dans l'entreprise, nouvelles missions/projets

Etape 5

• Positionnement fin de parcours, évaluation croisée

Etape 6

• Dépôt de la synthèse ou du bilan pro – Livrable : un PPT avec résumé de la mission et des résultats/Focus sur un projet spécifique/ Progression des compétences sur la base du référentiel

Etape 7

• Bilan de fin de parcours – Soutenance – Evaluation : soutenance (résultats obtenus, progrès en compétences, soft skills)



## Le rythme

Parmi les 3 visites, deux peuvent être effectuées en distanciel, et nous recommandons d'en réaliser une en présentiel. Selon vos disponibilités, il peut s'agir de la première pour voir les conditions d'accueil de l'étudiant, ou de la dernière pour la soutenance.

Nous vous communiquerons les barêmes de remboursement des frais de déplacement prochainement.

En moyenne, nous recherchons un tuteur pour 8 apprentis, mais l'effectif peut être supérieur.



## Les conditions

- La rémunération est de 255 € brut par apprenti en CDDU
- Les conditions de remboursement de frais seront indiquées ultérieurement.

